



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC aux contribuables de la Ville de Forestville

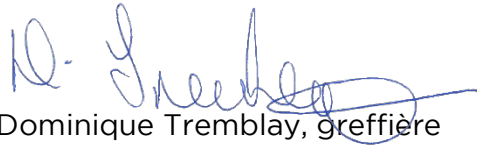
Avis public est donné, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, le règlement # 2021-294 relatif à un emprunt de 7 500 000 \$ afin d'effectuer des travaux majeurs au quai et permettre un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer le projet et les subventions confirmées.

Par ce règlement le conseil est autorisé à effectuer la réfection du quai et à emprunter la somme nécessaire.

Le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 2 mars 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Forestville, ce 22 mars 2022

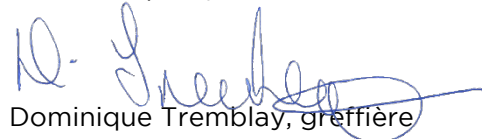


Dominique Tremblay, greffière

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au règlement # 2019-286 adopté le 13 août 2019 par le conseil municipal, je, Lison Huard, greffière par intérim de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro # 2021-294 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 22 mars 2022



Dominique Tremblay, greffière